



ARCHES

Cantal

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Arches régulièrement convoqué le vingt-huit avril deux mil vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves MAGNE, maire.

Présents : Jean-Michel BATTUT, Jocelyne BESSON, Didier CHAUVET, Nathalie CHEYMOL, Julie CHIRENT, Marcel DESAYMONS, Nelly GREGOIRE, Yves MAGNE, Candice PETIT.

Absents représentés : Thierry CHAMBON représenté par Jean-Michel BATTUT
(pouvoir en date du 22 mai 2026)
Frédéric NEYRAT représenté par Yves MAGNE
(pouvoir en date du 19 mai 2026)

Le conseil municipal élit à l'unanimité des membres présents Madame Nelly GREGOIRE en qualité de secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

Donnant lieu à délibération :

- 1°) *Décision budgétaire modificative n°2026/1*
- 2°) *Travaux de rénovation de l'éclairage de la tour et de l'église*
- 3°) *Propositions du conseil municipal pour la constitution de la commission communale des impôts directs*
- 4°) *Création d'un gîte d'étape et adaptation des locaux techniques au tiers-lieu « a la croisée d'Arches » : confirmation des marchés*
- 5°) *Programme de voirie 2026 : approbation du programme de travaux et de ses conditions de mise en œuvre, lancement de la consultation des entreprises*
- 6°) *Conclusion d'une convention pluriannuelle de jardin avec Madame Julie CHIRENT sur la parcelle A228 appartenant à la commune*

Ne donnant pas lieu à délibération :

- 7°) *Informations diverses :*
 - *sur la situation de « A la croisée d'Arches » et les perspectives ;*
 - *sur l'organisation des Journées de la Thébaïde 2026 ;*

- sur les autres manifestations de l'été 2026 ;
- sur le renouvellement à venir du conseil d'administration de l'Association communale de chasse agréée Arches-Sourniac.

Délibération n° 20260522001

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2026/1

Classement thématique : 7.1

Le Conseil municipal d'Arches,

vu le budget de la commune voté le 3 avril 2026,

considérant qu'il y a lieu d'opérer des ajustements en dépenses de la section d'investissement pour augmenter les crédits disponibles à l'opération 31 « Achats de matériel et mobilier »,

sur proposition du maire,

décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré d'apporter au budget 2026 de la commune les modifications suivantes :

BUDGET COMMUNAL

Section d'investissement

Article/ Chapitre/ Opération	Intitulé	Recettes	Dépenses
21848/21/31	Autres matériels de bureau et mobiliers		+1.500,00
21568/21/31	Autres matériels		+5.000,00
2313/23/46	Gîte d'étape et locaux techniques La Croisée		-6.500,00
	TOTAUX	0,00	0,00

=====

Délibération n°20260522002

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE LA TOUR ET DE L'EGLISE

Classement thématique : 7.8

Le Conseil municipal d'Arches,

considérant qu'à la demande la commune, le Syndicat départemental d'énergies du Cantal envisage de procéder à la rénovation de l'éclairage de la tour et l'église,

vu le projet présenté par le Syndicat et le devis estimatif en date du 3 avril 2026 joint faisant ressortir un montant total de l'opération de 35.700 € HT,

considérant, qu'en application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50 % du montant HT de l'opération, soit un premier versement de 8.925 € à la commande des travaux et un deuxième versement au décompte des travaux,

considérant que ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat,

sur proposition du maire,

décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;

2°) d'autoriser le maire à verser le fonds de concours ;

3°) d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

=====

Délibération n° 20260522003

PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Classement thématique : 5.3

Le Conseil municipal d'Arches,

vu la lettre en date du 13 avril 2026 de la Directrice départementale des Finances publiques du Cantal demandant à ce que le Conseil municipal désigne une liste de 24 contribuables parmi lesquels elle désignera six membres titulaires et six membres suppléants appelés à siéger à la Commission communale des impôts directs,

sur proposition du maire,

décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré de présenter à Madame la directrice départementale des Finances publiques du Cantal la liste de contribuables suivante :

- Monsieur BATTUT Jean-Michel,
- Madame BERGHEAUD Stéphanie,
- Monsieur BESSON Gérard,
- Monsieur CAULUS Gilles,
- Monsieur CHAMBON Rémi,
- Monsieur CHAMBON Thierry,
- Monsieur CHASSAGNARD Christophe,
- Madame CHAUVET Isabelle,
- Madame CHIRENT Julie,
- Monsieur DESAYMONS Gérard,
- Madame DUFAYET Dominique,
- Madame GREGOIRE Nelly,
- Madame JACQUEMOND Laurence,
- Monsieur JOUGOUNOUX Eric,
- Monsieur LAMARCHE Antony,
- Madame LAPORTE Agnès,
- Monsieur LUC Pierre,
- Monsieur MAGNE Emmanuel,
- Monsieur NEYRAT André,
- Madame PETIT Candice,
- Monsieur PUYO Patrick,
- Madame RICROS Elisa,
- Madame TISSANDIER Florence,
- Madame VEILLER Solange,

=====

**CREATION D'UN GITE D'ETAPE ET ADAPTATION DES LOCAUX TECHNIQUES AU TIERS-LIEU
« A LA CROISEE D'ARCHES » : CONFIRMATION DES MARCHES**

Classement thématique : 1.6

Le Conseil municipal d'Arches,

considérant qu'à la suite de la consultation lancée pour l'opération de création d'un gîte d'étape et d'adaptation des locaux techniques au tiers-lieu « A la croisée d'Arches », la commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie dans les formes prescrites le 13 mars 2026 pour ouvrir les plis et attribuer les lots sous réserve de vérification de la conformité des offres par le maître d'œuvre,

considérant la vérification des offres opérées par le maître d'œuvre,

sur proposition du maire,

décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

1°) de confirmer les attributions des différents lots du marché aux entreprises suivantes et pour les montants ci-dessous indiqués :

N° du lot	Titre	Entreprise retenues	Estimation HT	Montant de l'offre retenue HT
1	Gros œuvre	SAS MACONNERIE BLANC	49 991,10	59 905,05
2	Charpente - mur ossature bois	SARL PETIT DUMAS	11 932,00	12 594,00
3	Couverture - Zinguerie	SARL PETIT DUMAS	31 015,00	23 031,00
4	Menuiseries extérieures	SARL ALAIN ROBERT	22 040,00	26 980,00
5A	Plâtrerie	ATELIER DUMAS	48 834,57	40 000,00
5B	Peintures	SAS DELPON	30 769,08	20 279,60
6	Menuiseries intérieures	SAS HUBERT JOANNY	10 312,65	13 624,87
7	Electricité	SARL JEROME BARRIER	30 484,56	38 608,81
8	Plomberie - Sanitaires	EI LAMARCHE ANTHONY	28 500,00	26 962,42
9	Carrelage	EI CLEMENT SABOURIN	4 376,00	2 590,80
10	Sols souples	SAUREV	14 592,88	13 023,78
		TOTAL	282 847,84	277 600,33

Les lots « mobilier » et « chambre froide » sont réservés pour une consultation ultérieure pour prendre mieux en compte les besoins et les spécifications techniques.

2°) de confier au maire le soin de donner toutes suites nécessaires à la réalisation de cette opération.

=====

**PROGRAMME DE VOIRIE 2026 : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE SES
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Classement thématique : 8.3

Le Conseil municipal d'Arches,

vu le projet de programme de voirie pour 2026 préparé à la demande du maire par Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) et proposant et estimant divers travaux,

considérant qu'il y a lieu d'arrêter le programme de voirie 2026 qui sera soumis à consultation sur la base de ce projet,

vu le montant estimatif des travaux figurant dans l'étude de CIT,

sur proposition du maire,

décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

1°) d'approuver le programme de travaux de voirie 2026 avec les actions et pour les montants estimatifs suivants :

	Montant estimatif HT
Chemin de Laveissière	9 317,50 €
VC Chabannes (de la grange du Cheix au carrefour avec le VC1e y compris antenne VC1d)	78 366,25 €
Travaux VC Vezac (caniveau METAILLER)	5 782,50 €
TOTAL TOTAL ESTIME	93 466,25 €

2°) de dire que les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre de Cantal Ingénierie et Territoires ;

3°) d'autoriser le maire à préparer et conclure la convention de maîtrise d'œuvre avec CIT et à lancer ensuite sous la forme d'une procédure adaptée la consultation des entreprises en vue de la réalisation du programme de voirie et à procéder à toute démarche complémentaire nécessaire à la réalisation de l'opération.

=====

Délibération n° 20260522006

CONCLUSION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE JARDIN AVEC MADAME JULIE CHIRENT SUR LA PARCELLE A228 APPARTENANT A LA COMMUNE

Classement thématique : 3.6

Le Conseil municipal d'Arches,

considérant que Madame Julie CHIRENT, demeurant 5, rue de la Dordogne, au bourg, demande à bénéficier d'une convention pluriannuelle de jardin sur la parcelle A 228 d'une superficie de 300 m², attenante au logement communal dont elle est locataire,

considérant que rien ne s'oppose à la conclusion d'une telle convention pour cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune qui ne fait actuellement l'objet d'aucune utilisation et se trouvera ainsi mise en valeur,

sur proposition du maire,

décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, Madame Julie CHIRENT, conseillère municipale intéressée à l'opération ne prenant pas part à la délibération, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser le maire à conclure sous seing privé pour le compte de la commune, une convention pluriannuelle de jardin à effet au 1er juin 2026 avec Madame Julie CHIRENT portant sur la parcelle A 228 appartenant au domaine privé de la commune ;

2°) de confier au maire le soin de rédiger et signer, dans les conditions habituelles de durée et de prix, la convention pluriannuelle de jardin à conclure.

=====

INFORMATIONS DIVERSES NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

Situation de « A la croisée d'Arches » et perspectives

Le maire rend compte au conseil municipal de la réunion qui a eu lieu ce jour au siège de la SCIC ASLJ à Mauriac en sa présence autour de Gérard MARTY, président de la SCIC ASLJ, Jean-Claude GAUTHIER, directeur, David CROS et Maxime DISCHANT. Au cours de cette réunion, les responsables de la SCIC ASLJ ont fait connaître au maire la situation financière résultant de l'exploitation du multiple rural « A la croisée d'Arches » en 2025 et qui se solde par un déficit d'exploitation lié notamment au poids de la masse salariale. Les responsables de la SCIC ASLJ proposent un recentrage de l'activité prise en charge directement par la SCIC sur les horaires rentables et une participation financière de la commune pour les charges salariales constatées à l'occasion de l'ouverture au public de l'établissement sur des horaires peu rentables, au titre du service rendu à la population. Après un débat fourni au conseil municipal, il est décidé que le maire demandera à la SCIC ASLJ un chiffrage des charges salariales qu'elle souhaiterait voir prises en charge par la commune au titre de l'ouverture de l'établissement à des horaires non rentables. Le conseil municipal se prononcera ensuite sur cette possibilité et, si nécessaire, sur d'éventuels autres aménagements de la délégation de service public conclue entre la commune et la SCIC ASLJ.

Organisation des Journées de la Thébaïde 2026

Le maire rend compte au conseil municipal de l'état d'avancement de l'organisation des Journées de la Thébaïde 2026. Les Journées de la Thébaïde se tiendront cette année du vendredi 24 juillet au lundi 27 juillet inclus. Certaines propositions seront similaires à celles des précédentes éditions : quatre spectacles en soirée (concert classique organisé par le Festival Millesources le 24, représentation théâtrale par la Compagnie Les Perdus le 25, journée musicale autour d'Alain BRUEL le 26 et soirée Festival de la Luzège le 27, exposition photos de Monsieur ARGUEYROLLES dans la chapelle, randonnée nature accompagnée par le Conservatoire des espaces naturels le dimanche matin, visite historique guidée le samedi après-midi, jeux pour les enfants et les familles le dimanche après-midi, ateliers yoga, shiatsu et hypnose sur le week-end. Parmi les nouveautés 2026, la compagnie YALFAP proposera le vendredi après-midi une improvisation théâtrale (« la caisse à histoires ») et la compagnie « les canardes boiteuses » proposera le samedi après-midi le spectacle « A trois on y va » (acrobaties dans le grand hêtre de la Thébaïde).

Les autres manifestations de l'été 2026

- Le dimanche 5 juillet, sortie communale gratuite pour les habitants au parc animalier d'Ardes-sur-Couze
- A partir du mercredi 8 juillet et pour 8 mercredis jusqu'au 26 août inclus, Rencontres gourmandes sur la place de la tour et dans le jardin du mouvement ;
- Dimanche 16 août : fête de la Saint-Julien avec feu d'artifice en fin de soirée (sur un seul jour cette année)

Le renouvellement du conseil d'administration de l'association communale de chasse agréée Arches-Sourniac

L'assemblée générale de l'ACCA Arches-Sourniac doit se tenir le dimanche 7 juin à la salle communale. En préalable à cette assemblée et compte tenu des positions divergentes exprimées au sein de cette association sur les modalités de chasse à retenir, le maire et Jean-Michel FABRE, maire de Sourniac, ont organisé à la salle communale de Sourniac le jeudi 7 mai une réunion d'échanges ouverte à tous les chasseurs et propriétaires qui a réuni une dizaine de personnes. L'objectif de cette réunion se limitait à permettre l'expression des opinions diverses, la désignation des membres du conseil d'administration et toutes les décisions opérationnelles relevant de la seule compétence de l'assemblée générale à venir.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mai 2026 ci-dessus a été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026.

Le Maire,



Yves MAGNE

La Secrétaire de séance,



Nelly GREGOIRE